

Un acte d'état civil étranger suffit-il à ouvrir un congé familial à un parent LGBTQIA+ ?

Réponse courte

Oui, dès lors qu'il établit la filiation. Le Code du travail conditionne les congés familiaux à la qualité de **parent ou de représentant légal**, sans exiger que la preuve en soit faite par une pièce luxembourgeoise ni qu'une transcription ait été opérée au préalable.

Exiger systématiquement une **transcription luxembourgeoise** est une pratique qui doit être examinée avec attention. Elle pèse en fait sur les familles constituées à l'étranger — travailleurs frontaliers, salariés étrangers, couples ayant adopté hors du Luxembourg — et remplit ainsi la définition de la discrimination indirecte des articles L.241-1 et L.251-1.

Le doute sur la portée d'un acte se traite par un renvoi vers l'organisme compétent, pas par un refus. La caisse qui indemnise apprécie les conditions de fond ; l'employeur, lui, ne peut refuser un congé que pour un vice de forme ou de délai.

Définition

L'**acte d'état civil** est le document dressé par l'autorité compétente qui constate la filiation. Sa force probante ne dépend pas du pays qui l'a établi, mais de sa régularité au regard des règles applicables.

La **transcription** est l'inscription d'un acte étranger dans les registres luxembourgeois. Elle facilite les démarches ultérieures et donne accès à des extraits locaux ; elle ne crée pas la filiation, qui préexiste à cette formalité.

Conditions d'exercice

Le classement des pièces suit ce qu'elles établissent, non le pays qui les a émises.

Pièce	Recevable	Ce qu'elle établit
Acte de naissance luxembourgeois	Oui	Filiation
Acte de naissance étranger	Oui, s'il est régulièrement établi	Filiation
Jugement d'adoption luxembourgeois	Oui	Filiation adoptive
Jugement d'adoption étranger	Oui, s'il produit ses effets	Filiation adoptive
Décision de tutelle	Oui	Représentation légale
Preuve d'une transcription	Utile, non exigible comme condition d'un congé	Formalité de registre
Traduction	Peut être demandée si l'acte n'est pas rédigé dans une langue administrative	Lisibilité

Modalités pratiques

Le traitement d'une pièce étrangère ne diffère de celui d'une pièce locale que par la lisibilité.

Point	Règle
Contrôle effectué	Existence de la pièce et identification des personnes qu'elle désigne
Traduction	Demandée seulement si nécessaire à la compréhension
Légalisation ou apostille	Selon les exigences applicables à l'acte, non selon une règle propre à l'entreprise
Délai d'instruction	Identique à celui des dossiers nationaux
Doute persistant	Renvoi vers le Centre commun ou la Caisse pour l'avenir des enfants
Décision de congé	Accordée si la demande est régulière en la forme et dans les délais
Conservation	Référence de la pièce plutôt que copie intégrale

Pratiques et recommandations

La transcription se demande, elle ne se subordonne pas. Rien n'interdit d'inviter un salarié à faire transcrire un acte pour fluidifier ses démarches futures ; en faire une condition préalable au congé revient à ajouter une exigence que le Code du travail ne pose pas, dans un domaine où l'article [L.234-45](#), paragraphe (3), limite strictement les motifs de refus.

Le délai de traitement est un indicateur de discrimination indirecte que les entreprises surveillent rarement. Un dossier accompagné d'un acte étranger qui met trois fois plus de temps qu'un autre révèle un écart de pratique, même lorsque la décision finale est identique — et cet écart se mesure sans nommer personne.

Demandez la traduction avec mesure. Un acte rédigé en allemand, en français ou en anglais est généralement exploitable par un service RH luxembourgeois ; réclamer une traduction assermentée par principe, sans difficulté de lecture réelle, ajoute un coût au salarié sans utilité pour l'employeur.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.234-43 , paragraphe (1)	Conditions du congé parental, dont la qualité de parent
Art. L.234-45 , paragraphe (3)	Refus limité aux formes et aux délais
Art. L.234-50 à L.234-55	Congé pour raisons familiales, ouvert au parent ou représentant légal
Art. L.234-56	Congé d'accueil sur attestation du tribunal
Art. L.241-1	Discrimination fondée sur le sexe, y compris indirecte
Art. L.251-1	Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, directe comme indirecte
Art. L.253-2	Charge de la preuve à l'employeur
Code de la sécurité sociale, art. 7	Extension de l'assurance aux enfants, dont les enfants adoptifs
Code civil	Actes de l'état civil et filiation

Aucun texte du Code du travail ne subordonne un congé familial à la production d'une pièce luxembourgeoise. L'exigence d'une transcription préalable ajoute une condition au texte et pèse inégalement selon l'origine des familles.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.